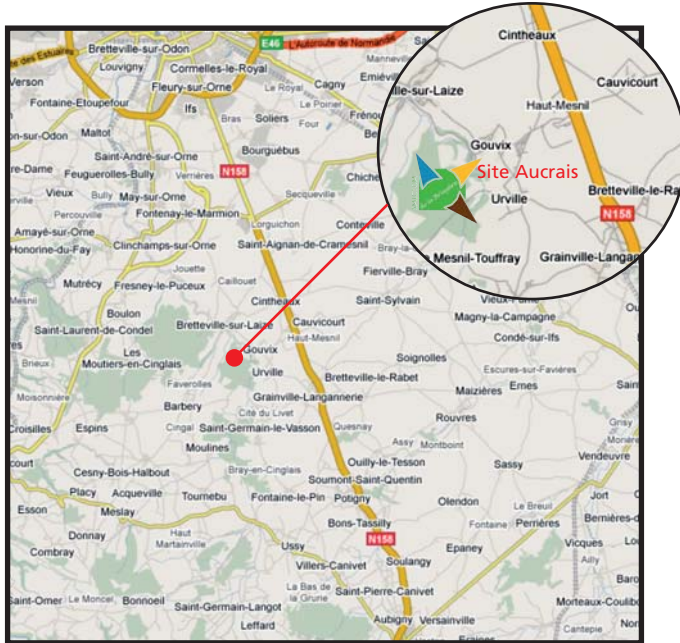


Site de dépôt le plus proche de chez vous



Horaires d'ouverture du SMICTOM

Lundi au mercredi
9h - 12h / 14h - 17h

Jeudi
8h - 12h / 14h - 18h

Vendredi
9h - 12h / 14h - 16h

1^{er} et 3^{ème} samedi du mois
9h - 12h

*Pour les rendez-vous en
semaine, nous contacter au
02 31 23 84 63*

Eco-système est une société à but non lucratif, créée par des producteurs et distributeurs pour assurer la collecte et le traitement des déchets d'équipements électrique (DEEE). Elle a reçu l'agrément des pouvoirs publics pour assurer cette mission d'intérêt général. Eco-systèmes compte plus de 1000 adhérents et plusieurs milliers de points de collecte. Envie et Emmaüs-France sont partenaires d'Eco-Systèmes pour le ré-emploi des appareils.

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Donnons une deuxième vie à nos appareils usagés.



Conception-réalisation : S&T • Photos : S. Hitau - V. Paul • Juillet 2007



www.eco-systemes.fr



Une solution pour le recyclage des **appareils usagés**



Depuis de nombreuses années, la gestion de nos déchets s'améliore régulièrement et contribue ainsi à mieux protéger notre environnement.

Aujourd'hui, un nouveau service est mis à votre disposition : la collecte des appareils électriques et électroniques usagés. Tout d'abord, sachez que vous pouvez les confier à votre distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf ou, s'ils fonctionnent encore, les donner à une association qui pourra les ré-utiliser.

De plus, nous organisons, en partenariat avec Eco-systèmes, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, une collecte sélective de ces appareils dans nos locaux. Ces appareils sont constitués de matériaux qui peuvent être en grande partie recyclés, mais ils peuvent contenir aussi des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement s'ils sont jetés sans précaution particulière. Aujourd'hui, nous avons la garantie d'un traitement rigoureux et conforme aux législations européennes les plus strictes ainsi que la possibilité de donner une 2^{ème} vie à ces produits, réemployés ou valorisés sous forme de nouvelles matières premières ou d'énergie. J'aurai l'occasion de vous tenir informés des résultats de cette démarche qui marque un pas supplémentaire dans la gestion durable de nos déchets.

En attendant, voici quelques informations sur cette nouvelle filière.

Je compte sur vous pour y participer activement.

Le Président
Michel LE BARON

Que faire d'un **appareil usagé** ?

Ne le mettez plus à la poubelle ni sur le trottoir !
Demandez-vous d'abord s'il peut encore servir ou être remis en état. Sinon, il peut désormais être pris en charge pour être recyclé ou valorisé.

Quand ré-emploi rime avec emploi

Ne malmenez pas votre vieil aspirateur, une seconde vie l'attend peut-être chez Emmaüs, Envie ou une autre association ! Leurs ateliers reconstituent un appareil en état de marche à partir de 3 à 5 appareils usagés en moyenne. La ré-utilisation, quand elle est possible, est la solution privilégiée par le décret. Autre avantage : cela permet de créer des emplois d'insertion.



Pictogramme présent sur tous les appareils d'équipements électriques et électroniques.

Trois possibilités



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▼
Votre appareil est en bon état, donnez-le à une association d'économie sociale et solidaire, spécialisée pour le ré-emploi.



DISTRIBUTEURS

▼
Vous achetez un appareil neuf, le distributeur est désormais tenu de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou à la livraison. C'est le « un pour un ».



COLLECTIVITÉS LOCALES

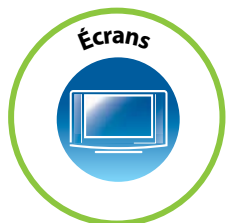
▼
Apportez-le dans les locaux techniques du SMICTOM, ils sont équipés pour le recevoir. Contactez nous au 02 31 23 84 63



RÉFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS / CLIMATISEURS



LAVAGE / CUISSON / CHAUFFAGE



TÉLÉVISEURS / MONITEURS



ORDINATEURS PORTABLES / ÉCRANS



PETIT ÉLECTROMÉNAGER



INFORMATIQUE



AUDIO / VIDÉO / TÉLÉPHONIE



OUTILLAGE



JOUETS / LOISIRS



Attention

Même en panne, les appareils doivent être déposés propres, **bien vidés de leur contenu** et dans le meilleur état possible.



Les lampes

Les « sources lumineuses » (lampes à économie d'énergie, tubes fluo...) se recyclent aussi, mais requièrent un traitement particulier. Les ampoules halogènes et à filament ne sont pas recyclées. Liste des points de collecte www.recylum.com

→ JETEZ LES AMPOULES À FILAMENT

→ TRIEZ LES LAMPES QUI SE RECYCLENT

Exemples :



Incandescence



Halogène



Linolite

Elles ne portent pas le marquage « poubelle barrée ».

Elles sont vendues sans Éco-Contribution, car elles ne sont pas recyclées.



Une fois usagées ?

Jetez-les à la poubelle avec des déchets banals.
Mais pas dans les bacs de collecte "spécial verre".
Cela rendrait le recyclage du verre ménager impossible.

Exemples :



- 1- Tube fluorescent • 2 et 3- Lampes fluo-compactes
- 4- Lampe sodium haute pression • 5- Lampe sodium basse pression
- 6- Lampe à vapeur de mercure • 7- Lampe à iodure métallique • 8- Lampe à LED

Elles portent le marquage « poubelle barrée » qui signifie qu'elles doivent faire l'objet d'une collecte sélective.

Elles supportent une Éco-Contribution pour financer leur enlèvement, transport et recyclage.



Une fois usagées ?

Apportez-les au SMICTOM